

AHARE MOT 5774



n°215

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

La paracha «A'haré Mot» décrit en détail le cérémonial dans le Temple du jour de Yom Kippour.

En particulier, elle décrit le tirage au sort qui permettait de désigner, parmi deux boucs, celui qui sera offert sans le Temple et celui qui sera envoyé dans le désert pour y emporter les fautes d'Israël.

Elle se termine par l'interdiction d'offrir des sacrifices dans un autre lieu que le Temple et l'interdiction des relations interdites (inceste, adultère, etc...)



Dédié à la réussite matérielle et spirituelle
de Mme Joelle Soutanian



UN TRÉSOR DE LA PARACHA

Olam Haba : tout ce monde n'était qu'un rêve...

*Vayikra (16, 34) : « Ce sera pour vous une loi éternelle
pour racheter les bnei Israël de toutes leurs fautes »*

Quand le Saint béni soit-Il veut racheter les bnei Israël et les guérir de la maladie de leurs fautes, il envoie des épreuves qui purifient l'âme, à la façon dont un père miséricordieux, quand son fils est malade, lui donne des médicaments amers pour lui sauver la vie.

Rabbi Zéev Tsetsik a donné là-dessus une très belle parabole : Il était une fois un grand riche, qui deux jours avant Pessa'h faisait du commerce pour les besoins de la fête. Ces affaires faisaient rentrer beaucoup d'argent tous les ans, et la veille de Pessa'h, après avoir brûlé le 'hamets, il s'installait chez lui et distribuait de la tsedaka à tous ceux qui en avaient besoin, distribution qui se poursuivait pendant plusieurs heures. C'était sa coutume. Un beau jour, qui était la veille de Pessa'h, après avoir distribué la tsedaka, alors qu'il était assis sur son fauteuil, il s'endormit de fatigue et plongea dans un profond sommeil pendant quelques minutes. Il se mit à rêver, et vit dans son rêve qu'il se tenait la veille de Pessa'h après la moitié du jour, qu'il n'avait pas encore nettoyé la maison en l'honneur de la fête, et qu'il n'avait plus un sou pour acheter ce qu'il fallait pour la fête : ni matsot, ni herbes amères, et même pas le vin des quatre coupes.

Il sentit une douleur absolument insupportable, qui allait en s'amplifiant, et s'aperçut que le soleil était déjà près de se coucher et que même s'il obtenait l'argent, il ne pourrait déjà plus acheter ce qu'il fallait pour le repas. Sa situation était épouvantable, et pendant qu'il était plongé dans son grand chagrin, un de ses fils le réveilla et lui dit qu'il était déjà tard et qu'il fallait se dépêcher. Tout à coup, il ouvrit les yeux, se réveilla, vit devant lui une table dressée recouverte d'une nappe impeccable, et il revint à lui.

La douleur dans ce rêve, c'est l'imagination des souffrances du juif dans ce monde d'épreuves. Mais une fois qu'il arrivera dans le monde de vérité et ouvrira les yeux, il comprendra que tout n'était qu'un rêve...

PARACHA : AHARE MOT



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 20h19 • Sortie : 21h31

Villes dans le monde

Lyon	20h05 • 21h12	Nice	19h51 • 20h59	Los Angeles	19h05 • 20h05
Marseille	19h58 • 21h05	Jerusalem	18h29 • 19h47	New-York	19h14 • 20h19
Strasbourg	19h57 • 21h07	Tel-Aviv	18h45 • 19h47	Londres	19h34 • 20h50
Toulouse	20h16 • 21h21	Bruxelles	20h14 • 21h29	Casablanca	18h44 • 19h42



Le livre du Chabbath pour toute la famille
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou www.torah-box.com



IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

Le jugement céleste du 'Hafetz 'Haïm

Vayikra (16,4) : « Il sera vêtu d'une tunique de lin consacrée, un caleçon de lin couvrira sa chair... »

Ce verset fait allusion à l'action de s'isoler, qui est pour certains une attitude de recueillement et de recherche de la Kedoucha – sainteté. Il est en effet écrit : « Bad Kodesh Ilbash » – du lin consacré il portera, mais cela peut se comprendre aussi : par le « Bad » – l'isolement, l'homme «Kodech Ilbash » – s'habille de Kedoucha. Il est connu que beaucoup de « Grands » dont le Baal Shem Tov et le Rabbi Na'hman Mi-Breslaw, pratiquaient cet isolement et en décrivaient l'importance, en le présentant comme un lien direct entre l'homme et son Créateur. C'est ainsi qu'ils s'éloignaient dans des endroits désertiques tels que les forêts, afin de se « couper » de la matérialité ; et toutes leurs pensées étaient alors uniquement dirigées vers Hachem.

A titre d'exemple, on raconte que Rabbi Mordekhai David se trouvait une fois dans les étages de la synagogue du 'Hafetz 'Haïm, et avait surpris ce dernier dans une « séance » d'isolement où il décrivait le jour de son propre jugement. Il se voyait invité à comparaître devant le tribunal, où l'on commença par dénombrer tous ses mérites : il avait mis à la disposition des Bnei Israël de nombreux livres qu'il avait rédigés. Il avait par ses encouragements, mais aussi par ses reproches, rapproché son public de la Torah et des Mitzvoth. Il était, bien entendu, particulièrement heureux d'entendre tous ces points. Mais il décrivit ensuite l'arrivée des « accusateurs » qui affirmaient qu'il avait manqué de concentration dans telle ou telle prière, qu'il avait également un peu dénigré telle bénédiction, qu'il avait manqué d'humilité dans telle circonstance, et ainsi de suite... Puis il constata que ses « bonnes » et « mauvaises » actions s'équilibraient. Et soudain, Hachem fit pencher la balance du côté de la clémence ; il entendit alors qu'il méritait encore de vivre. Il éclata en sanglots en disant que le Ciel lui laissait ainsi des instants de vie pour « arranger ses fautes... »



“ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES”



Rav Its'hak KADOURI



AU “HASARD” ...

Haggada sans Brakha ?!

Pourquoi ne faisons-nous pas de bénédiction à propos de la Mitzvah de relater la sortie d'Egypte, contrairement à toutes les autres Mitzvoth – où l'accomplissement est précédé d'une bénédiction ? De même nous savons qu'un non-juif qui se convertit, se trempe d'abord dans le Miqvé – bain rituel, puis, dans un second temps seulement, fait la bénédiction : pourquoi ?

Car avant cela, n'étant pas encore juif, il ne peut pas dire : « ... qui nous a sanctifiés par ses Mitzvoth et nous a ordonné... ». Or, dans le même esprit, il est dit : « Dans chaque génération, on doit se considérer comme étant soi-même sorti d'Egypte ». Cela revient à dire que c'est au moment précis du récit, que nous « devenons » juifs car nous disons bien : « Au départ, nos ancêtres étaient idolâtres, et maintenant notre D-ieu nous a rapprochés de son service Divin ». C'est pour cette raison que nous faisons la bénédiction de : « ... Qui a délivré son peuple » non pas au début du Séder, mais à la fin du récit de la sortie d'Egypte, car c'est le récit lui-même qui nous « redonne le sens d'être juif » à nouveau...



LE RÉCIT DE LA SEMAINE

De la Brith Mila au mariage

Durant une joyeuse réunion, alors que les 'Hassidim buvaient du vin au miel, Reb Moché raconta l'histoire suivante :

" Il y a très très longtemps, alors que je faisais étape à Vienne, j'envoyai un de mes domestiques m'acheter une bouteille de vin au miel dans une taverne juive des environs. Quand il me la rapporta, je goûtai à ce vin qui était le plus délicieux que j'ai jamais bu. D'ailleurs il était si bon que j'envoyai immédiatement mon serviteur m'en acheter dix autres bouteilles que je pourrais rapporter chez moi et apprécier encore durant quelques années. Mais il revint les mains vides. Je pensai qu'il n'avait pas eu assez d'argent et pensai lui en confier davantage mais il secoua la tête : " Non, dit-il, ce n'est pas le problème. C'est tout simplement qu'il n'existe plus de ce délicieux vin au miel ! "

Etonné, je décidai d'aller voir par moi-même. Quand j'entrai dans l'auberge, je vis qu'il s'y déroulait justement un repas de fête, en fait un repas de mariage. Je m'approchai discrètement de l'aubergiste et lui demandai s'il pouvait me procurer de ce merveilleux vin.

" Non, répondit-il, il n'y en a plus et, en toute franchise il n'y en aura jamais plus ! "

Et il me raconta son histoire :

" De longues années auparavant, il avait été "Mohel" (circonciseur). Il s'était fixé comme règle de ne jamais refuser d'accomplir une telle "Mitsva" sur un enfant juif, quelles que soient les circonstances.

Une année, la veille de Yom Kippour, un fermier juif avait frappé à sa porte : il venait de loin lui annoncer que son fils venait d'atteindre l'âge de huit jours et qu'il fallait donc le circoncire le jour-même selon la loi juive. C'était la veille de Yom Kippour et ni le père ni le "Mohel" n'avaient assez d'argent pour louer un chariot : ils étaient donc obligés de s'y rendre à pied. Le paysan, plus aguerri, marchait si vite que bientôt le Mohel le perdit de vue et fut obligé de trouver son chemin tout seul.

Des heures plus tard, il arriva enfin au village, demanda aux habitants où vivait cette famille qui venait d'avoir un bébé et trouva la maman très faible, allongée avec son bébé.

Le père avait disparu, pensant sans doute qu'il n'était pas indispensable pour la "Brit Mila" de son propre fils.

Le problème était sérieux : qui pourrait faire office de "Sandak", celui qui tient sur ses genoux le bébé durant la circoncision ? Le temps pressait et, sans un "Sandak", la procédure s'avérait très dangereuse.

Le Mohel sortit dans la rue, espérant trouver un Juif qui accepterait de remplir cette fonction, qui est d'habitude considérée comme un grand honneur. La rue était déserte ! Finalement il aperçut un vieux mendiant et il l'aborda, plein d'espoir :

- Je n'ai pas le temps, dit le mendiant avec un geste d'impatience ! Ce soir, c'est Yom Kippour et, en allant en ville, de porte en porte, je peux espérer récolter au moins un rouble en dons charitables.

Le Mohel n'eut d'autre choix que de lui promettre de lui payer un rouble s'il acceptait de servir comme "Sandak". A ce prix, le mendiant n'hésita pas et la circoncision put s'effectuer sans incident. Le Mohel put alors reprendre la route en sens inverse pour rejoindre la ville avant la fête.

Après s'être trempé au Mikvé (bain rituel) et avoir prié "Min'ha", le Mohel rentra chez lui pour le dernier repas avant le jeûne. A sa grande surprise, il trouva le mendiant qui l'attendait devant sa porte. Il lui donna le rouble qu'il lui avait promis mais le mendiant exigea également un verre de vin au miel. Le Mohel était maintenant vraiment très fatigué et peu enclin à recevoir un invité, mais il fit néanmoins entrer l'étranger à qui il servit un verre. Cela ne satisfaisait toujours pas le mendiant qui insista pour que le Mohel se serve également un verre de vin au miel afin qu'ils puissent se souhaiter mutuellement une bonne et douce année, selon la formule consacrée. Le Mohel n'eut d'autre choix que de se plier encore à cette exigence.

- Dites-moi, demanda le vieil homme, décidément infatigable, y a-t-il encore du vin dans ce tonneau ?

- Très peu, répondit le Mohel en étouffant un bâillement.

- Il y aura toujours du vin au miel dans ce tonneau,

dit le mendiant d'un ton sentencieux, jusqu'à ce que soit prononcée la dernière bénédiction lors du repas de nocces de votre fils qui dort dans ce berceau !

- La bénédiction s'est accomplie intégralement, conclut l'aubergiste. Pour moi il est évident que ce vieil homme n'était autre qu'Eliahou Hanavi, le prophète Elie. Grâce à lui, ce tonneau a toujours été rempli de vin au miel, ce qui m'a permis de m'enrichir et d'acquérir cette auberge. J'avais complètement oublié cet épisode... Jusqu'à aujourd'hui, quand le tonneau est soudain tombé et s'est cassé justement quand nous récitons les bénédictions du repas de nocces de mon fils.

Et c'est pourquoi je peux vous affirmer, à mon grand regret, qu'il n'y aura plus jamais un aussi bon vin au miel... "

Traduit par Feiga Lubecki

La sidra de la semaine



UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Pourquoi la brakha de "Chéé'héyanou" (Rav David Haddad)

De nos jours, pourquoi a-t-on pris l'habitude de réciter la bénédiction de Chéé'héyanou lors du port d'un vêtement neuf, ou de la consommation d'un fruit en sa primeur alors que le Choul'han Aroukh préconise de la réciter à l'achat d'un vêtement neuf ou à la vue d'un fruit en sa primeur ?

A l'époque du Choul'han Aroukh, l'acquisition d'un vêtement neuf ou la vue d'un fruit en sa primeur donnaient lieu à un fort sentiment de joie. Aujourd'hui où notre sensibilité s'est émoussée, ce n'est que le port du vêtement ou la consommation du fruit qui nous procurent un véritable plaisir.

C'est la raison pour laquelle nous récitons la bénédiction à cette occasion (Choul'han Aroukh 223, 4 ; Kaf Ha'Haïm ad loc. alinéa 30 pour l'explication de la différence de mentalité entre les deux époques ; Chiouré HaRachal tome I, p. 256).



PERLE HASSIDIQUE

« Si on n'est pas capable d'expliquer quelque chose, c'est qu'on ne l'a pas complètement compris. »

(Gaon de Vilna)

QUIZZ PARACHA

1. Pourquoi la Torah souligne-t-elle que la paracha de « Aharé Mot » se situe après la mort des fils d'Aaron ?
2. De quoi était vêtu le «Cohen Gadol» quand il entrait dans le saint des saints ?
3. Quelle est la différence entre un « Michpat » (loi, statut) et un « 'Hok » (décret) ?

1. Pour souligner l'importance de ne pas entrer dans le saint des saints (sauf à Yom Kippour).
 2. Des quatre vêtements de lin du cohen simple (les quatre vêtements d'or ne servaient qu'à l'extérieur).
 3. « Michpat » : conforme à la justice humaine.
 « 'Hok » : on ne connaît pas la raison et ils ne peuvent être compris que comme des décrets de D.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :
'Hevrat Pinto, Rav David Haddad, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

Juif.org



Torah-Box.com

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.466.03.32 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU